

## CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ASSON

### Séance du 25 octobre 2022

-----

Date de convocation : 20 octobre 2022

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Présents : 15    Procurations : 4    Votants : 19

L'an deux mille vingt-deux, le 25 octobre à 20 h 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Marc CANTON

PRÉSENTS : Marc CANTON, Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Audrey VANHOOREN, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Christian CLAVARET, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Isabelle MONTIN, Bérénice DABAN. Patrick MOURA, Michel AURIGANC, Corinne PANATIER, Edith GRAVELEAU

EXCUSÉS : Marie-Françoise CAPELANI, Michel LAUVAUX, Claire PEAUDECERF-BADET, Frédéric TABONE

PROCURATION : Marie-Françoise CAPELANI à Marc CANTON, Michel LAUVAUX à Guy LABARRERE, Claire PEAUDECERF-BADET à Isabelle MONTIN, Frédéric TABONE à Christian CLAVARET

Secrétaire de séance : Audrey VANHOOREN

### **DÉLIBÉRATION N° 2022-44 :** **Modification des membres des Commissions Municipales**

Le Maire expose que par délibération en date du 2 juin 2020, le Conseil Municipal a décidé de créer 7 commissions municipales et de fixer le nombre de membres de ces commissions entre 5 et 12.

Il rappelle qu'à la suite du décès de Madame Mireille DUTHEN-KARUTCHI en date du 6 septembre 2022, membre des commissions « Vie Associative, Sports et Culture », « Urbanisme, Environnement et Agriculture », « Bâtiments, Travaux et Patrimoine », il revient au Conseil de décider de la remplacer ou de supprimer les postes devenus vacants.

M. le Maire rappelle que, pour les Communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Considérant qu'une seule candidature a été déposée pour les postes à pourvoir, et en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne Madame Edith GRAVELEAU au sein de la commission « Vie Associative, Sports et Culture ». Les postes vacants au sein des commissions « Urbanisme, Environnement et Agriculture » et « Bâtiments, Travaux et Patrimoine »

ne sont pas remplacés mais un poste au sein de la commission « Enfance / Jeunesse » est créé pour y accueillir Madame Edith GRAVELEAU.

Le Conseil municipal prend acte de ces nominations.

Ainsi, le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

**PROCEDE** à la modification de la composition des commissions municipales et désigne au sein des commissions les membres suivants :

- **Commission Finances et Administration Générale : Marie-Françoise CAPELANI, Antoine CUYAUBERE, Alexandre LARRUHAT, Bérénice DABAN, Isabelle MONTIN, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Vie Associative, Sports et Culture : Marie-Françoise CAPELANI, Christian CLAVARET, Edith GRAVELEAU, Michel LAUVAUX, Claire PEAUDECERF-BADET, Frédéric TABONE, Corinne PANATIER**
- **Commission Urbanisme, Environnement et Agriculture : Alexandre LARRUHAT, Antoine CUYAUBERE, Francine BOURDA, Olivier CHARRET, Bérénice DABAN, Guy LABARRERE, Michel LAUVAUX, Isabelle MONTIN, Claire PEAUDECERF-BADET, Michel AURIGNAC, Corinne PANATIER**
- **Commission Voirie et Matériel : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Guy LABARRERE, Frédéric TABONE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Enfance / jeunesse : Audrey VANHOOREN, Francine BOURDA, Christian CLAVARET, Bérénice DABAN, Edith GRAVELEAU, Claire PEAUDECERF-BADET, Corinne PANATIER**
- **Commission Bâtiments, Travaux et Patrimoine : Jean-Marc DOURAU, Alexandre LARRUHAT, Olivier CHARRET, Guy LABARRERE, Michel AURIGNAC, Patrick MOURA**
- **Commission Indivise : Antoine CUYAUBERE, Jean-Marc DOURAU, Michel LAUVAUX, Audrey VANHOOREN, Michel AURIGNAC**

Le Conseil Municipal prend acte de ces nominations.

**VOTE**

<b>POUR</b>	<b>19</b>
CONTRE	
ABSTENTION	

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus

Pour copie conforme,

Le Maire

